

## Secrétariat général

**Décision du 19 juin 2006 portant désignation des membres de la commission locale de formation du secrétariat général**NOR : *EQUG0611375S*

Le secrétaire général,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 18 octobre 2005 ;

Vu la circulaire DPS/RF3 du 28 février 1992 relative à la généralisation des commissions locales de formation ;

Vu l'avis du comité technique paritaire spécial du secrétariat général en date du 23 février 2006,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La commission locale de formation du secrétariat général est composée de 14 membres ; représentant d'une part l'administration et d'autre part le personnel.

## Article 2

Sont désignés comme membres de la commission locale de formation du secrétariat général en qualité de représentants de l'administration :

SG-SPA – Labia (Patrick), chef du service du personnel et de l'administration du secrétariat général ;

SG-DAEI – Vinstock (Béatrice), chef de cabinet du directeur de la direction des affaires économiques et internationales, chargée de mission synthèse et communication ;

SG-DAEI – Vallerie (Chantal), chargée du département de la diffusion, de l'informatique et des moyens de la direction des affaires économiques et internationales ;

SG-DRAST – Desmarest-Parreil (Agnès), adjointe au directeur de la direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique ;

SG-SIC – Derrien (Laurence), adjointe à la directrice du service de l'information et de la communication ;

SG-MCDE – Raymond (Isabelle), adjointe à la chef de la mission des cadres dirigeants et des écoles ;

SG-MS – Funfschilling (Michel), chargé de mission des nouvelles techniques d'information et de communication à la mission de la stratégie.

## Article 3

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres de la commission locale de formation du secrétariat général, en qualité de représentants du personnel :

CFDT (3) :

Bourdelois (Brigitte) ;

Hébrard (Brigitte) ;

Pierroux (Dominique).

FO (2) :

Nivelon (Christian) ;

Samblat (Pierre).

CGT (1) :

Cluzet (Patrick).

UNSA (1) :

Eyraud (Patrice).

## Article 4

Les membres de la commission locale de formation peuvent se faire représenter en cas d'empêchement ou se faire assister en tant que de besoin.

## Article 5

Le secrétariat de la commission locale de formation est assuré par le bureau SG/SPA/F

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

*Le secrétaire  
général,  
P. Gandil*